Image not found or type unknown

quels avocat choisir et comment ?

Par **Pierrick46**, le **24/01/2019** à **19:50**

Bonjour, brievement , ma femme est tombé dans l'escalier ce week end, elle s'est cassée le tibia, les pompiers sont intervenus, la police est venu prendre sa déposition le lendemain a l'hopital tandis qu'elle était sous morphine, rien dans sa déposition ne m'incrimine, mais selon eux, je serais responsable de sa chute, j'ai donc déja fait une garde a vue a ce sujet, ils ont menacés ma femme de placer les enfants si elle cherchait a me couvrir .... Nous sommes stupéfaits du traitement que nous recevons, dans l'angoisse qu'ils mettent leurs menaces a exécution. je suis reconvoqué en sa présence au commissariat ... Que pouvons nous faire ? merci

Par **Visiteur**, le **24/01/2019** à **20:26**

Bonjour
Votre épouse va donc confirmer que vous n'avez rien à voir avec la chute.
Ne craignez donc rien.

Par **Pierrick46**, le **25/01/2019** à **02:14**

Un voisin interrogé lors de l'enquete de flagrance, révele nous avoir souvent vu nous disputer, ainsi que de l'avoir entendu crier " Appelez les pompiers " le soir des faits, avant que je ne descende jusqu'a elle, et le fasse moi meme. Dans ce cas la, ne sont ils pas coupable de non assistance à personne en danger ? Selon la Police ces éléments seraient à charge. Ma femme sous morphine confuse lors de leurs " visites " a l'hopital, ne sait plus vraiment ce qu'elle a dit. Son audition est elle recevable .? Elle aurait également confié aux pompiers lors de son transport, selon la police, que oui je l'avais bien poussée, elle avait a ce moment la 0,80g d'alcool dans le sang. tout cela est il légal de leur part `.? Je crois qu'ils ont tenté de me faire avouer ce qu'ils voulaient entendre en préchant le faux ainsi qu'en l'intimidant a l'hopital. merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés